

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2437

10 septembre 2014

SOMMAIRE

Apogon International S.A.	116976	Brown Investment S.A.	116976
Aqua Planning S.A.	116930	Build Management 2 SA Participations 2 SCA	116934
ARAM Holding S.A.	116930	Build Management SA Participations SCA	116934
Architectural Supplies S.à.r.l.	116930	Cafinvest S.A.	116974
ASM 65 S.à R.L.	116930	C.C.F. S.A.	116973
Atelier Graphique Bizart S.à r.l.	116931	Centuria Capital Luxembourg S.A.	116975
ATHRIS WIND (Luxembourg) S.A.	116931	ClicqConsult	116936
ATHRIS WIND (Luxembourg) S.A.	116931	Ellis Miller S.A.	116933
ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.	116932	Eltis	116936
Atos Luxembourg PSF S.A.	116932	ENTREPRISE DE TOITURES François STOFFEL-REDING S.à r.l.	116937
Auchan Immobilier du Kirchberg	116932	Hôtel Oranienburg S.à.r.l.	116942
Auchan Luxembourg	116933	Information Services Luxembourg	116976
Avicenne Invest S.A.	116933	Invest BB S.à r.l.	116946
Azul Management S.à r.l.	116931	Inzag S.à r.l.	116944
Azzurri Internazionale SPF S.A.	116933	Joy Real Estate S.A.	116947
Azzurri Internazionale SPF S.A.	116932	Komolux S.à r.l.	116937
Baltis Investment, S.à r.l.	116935	LAB 7 S.A.	116953
Bärlu S.à r.l.	116934	La Clinique Esthetique et Vasculaire S.à r.l.	116949
Barnes Group Luxembourg (No.1) S.à r.l.	116935	La Leopolda S.à r.l.	116952
Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l.	116935	Loran Télécommunications S.A.	116948
Baya S.à.r.l.	116973	Mayhill Investments Limited S.A.	116958
B & B Logistik A.G.	116934	Mayhill Investments Limited S.A. SPF ..	116958
Beaufort Lotissement S.A.	116935	Medexia Sàrl	116962
Beauté CARA S.à r.l.	116936	M.I.3. S.A.	116961
B.E. Holding S.A.	116934	Mondorf Real Estate S.A.	116964
Biotoscana Secondary Investment S.C.S.	116940	Oblig-Immo Lux Holdco S.à r.l.	116968
Birdie Finances	116936	Pit Capital S.A.	116941
Bisonte Luxco S.à r.l.	116932	Promoter	116931
Blackpearl Capital Group S.A.	116941	REM624	116941
Blue Coast Properties S.à r.l.	116936	Synapse Logistique Luxembourg	116935
Bluestone Capital Partners S.A.	116939	Turba S.A.	116930
Bremco Management S.à r.l.	116958	UBP Dedicated SICAV-SIF	116939
B & R Luxembourg S.A.	116933		

Aqua Planning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 3, ZI In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 94.575.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095510/9.

(140114002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

ARAM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 148.872.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095512/10.

(140114876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Architectural Supplies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 120, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.673.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/07/2014.

Référence de publication: 2014095515/10.

(140114657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

ASM 65 S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095516/9.

(140114056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Turba S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.784.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue extraordinairement en date du 30 juin 2014:

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Michel THIBAL démissionnaire, au poste d'Administrateur Unique jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015;

- Madame Visaka KIMARI, née le 22 mars 1961 à Phnom Penh (Cambodge), demeurant professionnellement au 296-298 route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014097695/16.

(140116388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Atelier Graphique Bizart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 53A, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 63.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095519/10.

(140113975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

ATHRIS WIND (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095522/9.

(140114751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

ATHRIS WIND (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095523/9.

(140114752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Azul Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.384.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2014.

Azul Management S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014095534/12.

(140114478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Promoter, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.638.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 26 juin 2014 envoyée, par le domiciliataire la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy (anc. VGD Experts-Comptables) établie et ayant son siège social à Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, au gérant de la société Promoter SARL, établie au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B118638 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, que le siège social a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lut Laget Tax Audit & Accountancy

Signature

Référence de publication: 2014096388/14.

(140114693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.817.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095524/10.

(140113638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Atos Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 37.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095526/9.

(140114138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Auchan Immobilier du Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 50.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095528/9.

(140113528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Azzurri Internazionale SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.198.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 juin 2013

- La cooptation de Madame Martine STIEVEN, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Référence de publication: 2014095535/11.

(140114032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Bisonte Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.783.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 4 juillet 2014

En date du 4 juillet 2014, l'Associé unique de la société Bisonte Luxco S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat de Monsieur Jean-Christophe Gladek de son poste de gérant de classe A et de Monsieur Warren Justice de son poste de gérant de classe B.

2. L' Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Matthieu Minnaert, né le 23 janvier 1977 à Autun (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014096833/15.

(140115800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Auchan Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 45.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095529/9.

(140114293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Avicenne Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 141.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095531/9.

(140114733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Azzurri Internazionale SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZZURI INTERNAZIONALE SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014095536/12.

(140114033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

B & R Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 51, op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 86.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014095538/11.

(140114667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Ellis Miller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 154.278.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider

Administrateur

Référence de publication: 2014095804/13.

(140114241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

B & B Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.

R.C.S. Luxembourg B 101.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095537/10.

(140114959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

B.E. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 152.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.E. HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014095539/10.

(140114731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Bärlu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7270 Helmsange, 13, rue des Nations Unies.

R.C.S. Luxembourg B 130.578.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 4 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014095541/10.

(140113893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Build Management SA Participations SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.128.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2014.

Build Management S.A. Participations S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014095565/12.

(140114475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Build Management 2 SA Participations 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.123.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2014.

Build Management 2 S.A. Participations 2 S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014095566/12.

(140114476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Baltis Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.672.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014095543/11.

(140113899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 110.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095544/9.

(140114196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Barnes Group Luxembourg (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 111.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095545/9.

(140114285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Beaufort Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 138.087.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014095547/11.

(140114746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Synapse Logistique Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.503.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2679 du 7 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Synapse Logistique Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014096479/14.

(140113749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Beauté CARA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 104.317.

Il résulte de la décision collective de l'associée du 6 juin 2014:

De mettre fin au mandat de Monsieur André Hillou en tant que gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095548/10.

(140114190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Birdie Finances, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.980.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014095551/10.

(140114295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Blue Coast Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 149.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095552/9.

(140113951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

ClicqConsult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 170.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014095648/12.

(140114150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Eltis, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 46.635.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Gehalten am 20. Juni 2014 in Grevenmacher

Aus dem genannten Protokoll geht hervor, dass

- das Mandat der Gesellschaft BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. als Rechnungsprüfer bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015 verlängert wird.

Grevenmacher, den 20.06.2014.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014095805/13.

(140113435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

ENTREPRISE DE TOITURES François STOFFEL-REDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue des Commerçants.
R.C.S. Luxembourg B 29.821.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2014095808/13.

(140114523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Komolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 188.303.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Frank KOTSCHA, Trockenbauer, geboren am 8. Dezember 1963 in Löbau (D), wohnhaft in L-5552 Remich, 31A, route de Mondorf.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind der Trockenausbau und der Innenausbau.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „KOMOLUX S. à r. l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schengen.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herr Frank KOTSCHA, vorgenannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Frank KOTSCHA, vorbenannt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5447 Schwebsange, 111, Route du Vin.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. KOTSCHA, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 01 juillet 2014. Relation: REM/2014/1393. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 07. Juli 2014.

Référence de publication: 2014096113/97.

(140114820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Bluestone Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 173.028.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095555/10.

(140114360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

UBP Dedicated SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.632.

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue physiquement à Luxembourg le 28 novembre 2013 que

- Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Alan Mudie avec effet au 29 novembre 2013. Le nombre d'administrateurs étant de trois, celui-ci n'est pas remplacé dans l'immédiat.

Il résulte de la résolution circulaire du Conseil d'administration prise par voie circulaire le 26 février 2014 que

- Monsieur Jean-Sylvain Perrig a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'administration d'UBP DEDICATED avec effet au 24 février 2014,

Son Election comme nouveau membre du Conseil d'Administration sera soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2014

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre Berger demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône CH-1211 Genève jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bernard Schuster demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône CH-1211 Genève jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Nathalie Wolff demeurant professionnellement au 287-289, route d'Arlon L-1150 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017, est approuvé.

- La démission de M. Alan Mudie avec effet au 29 novembre 2013 est approuvée.

- La nomination de M. Jean-Sylvain Perrig demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône CH-1211 Genève jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises est approuvé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Extrait de la résolution du conseil d'administration avec effet au 17 juin 2014

- M. Pierre Berger est désigné «Président» du Conseil d'Administration avec effet au 17 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

A la date du 17 juin 2014, le Conseil d'administration est composé comme suit:

- M. Pierre Berger, Administrateur et Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône CH -1211 Genève1, Suisse.

- M. Bernard Schuster, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône CH -1211 Genève1, Suisse.

- Mme Nathalie Wolff, Administrateur, demeurant professionnellement au 287- 289, route d'Arlon L -1150 Luxembourg.

- M. Jean-Sylvain Perrig, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône CH -1211 Genève1, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
p.o. Le Conseil d'Administration
Union Bancaire Privée (Europe) S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2014095332/46.

(140113020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Biotoscana Secondary Investment S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.272.

—
EXTRAIT

1. Désignation de l'associé solidaire. Essex Woodlands Health Ventures VIII, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du State of Delaware - Secretary of State - Division of corporation sous le numéro 080130023, ayant son siège social sis au 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique, associé commandité.

2. Dénomination sociale. Biotoscana Secondary Investment S.C.S.

3. Forme juridique. Société en commandite simple.

4. Objet social. L'objet de la Société est:

(1) de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans Biotoscana Investments & Cy S.C.A. ("Biotoscana"), une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.861 (les "Actions") et toute autre participation à recevoir par la société en conséquence ou en relation avec la propriété des Actions (incluant des actions de capital ou autres titres dans des Affiliées (défini ci-dessous) de Biotoscana, que ce soit par substitution, remplacement ou suivant un échange, une division, une attribution gratuite, un apport en nature ou en numéraire ou toute autre raison;

(2) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(3) D'octroyer à Biotoscana, ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(4) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Gérants. La Société sera gérée par l'associé commandité.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les statuts de la Société seront de la compétence du gérant.

La Société est administrée par:

Essex Woodlands Health Ventures VIII, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du State of Delaware - Secretary of State - Division of corporation sous le numéro 080130023, ayant son siège social sis au 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique, associé commandité.

La durée de son mandat est illimitée.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant, associé commandité.

7. Date de constitution. La Société a été constituée le 3 juillet 2014.

8. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

9. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 3 juillet 2014 et finit le 31 décembre 2014.
Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014096695/49.

(140113961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

REM624, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.486.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 2 juin 2014 que

L'assemblée a décidé de

- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Everard van der Straten Ponthoz, dirigeant de sociétés, né le 24 août 1956 à Saint Pierre Woluwe (Belgique), demeurant au 24, Sint Jansberg stwg, B-3040 Loonbeek (Belgique),
- renouveler le mandat d'administrateur Madame Carole Dumont, gérante de sociétés, née le 26 juillet 1964 à Sallanches (France), demeurant au 6-10, rue de la Cure, F-75016 Paris (France).
- ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Michel BIEGALA et de nommer en remplacement de l'administrateur sortant Mademoiselle Alexandra DUMONT, contrôleur de gestion, née le 1^{er} décembre 1990 à Paris (15^{ème} arrondissement), demeurant au 51 avenue Jean-Jaurès, F-92100 Boulogne-Billancourt (France),

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

L'assemblée a pris note que suite à la restructuration du Groupe PKF ABAX Audit, le commissaire aux comptes est désormais Grant Thornton Lux Audit (RCS Luxembourg B183652) ayant pour siège social le 89A, Pafebruch, L-8303 Capellen (Luxembourg).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la suite de l'assemblée générale ordinaire en date du 2 juin 2014 que les Administrateurs ont nommé aux fonctions d'administrateur-délégué Madame Carole Dumont, gérante de sociétés, née le 26 juillet 1964 à Sallanches (France), demeurant au 6-10, rue de la Cure, F-75016 Paris (France). Elle sera chargée de la gestion journalière de la société et elle pourra engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014096717/32.

(140115218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Pit Capital S.A., Société Anonyme,

(anc. Blackpearl Capital Group S.A.).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.599.

—
L'an deux mille quatorze,
le trente juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «PRIVATE INVESTMENT TRUST S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ici représentée par:

Monsieur Sébastien PHILIPPI, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 27 juin 2014.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de la société «Blackpearl Capital Group S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 1,

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 155 599, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 29 octobre 2010, sous le numéro 2333 et page 111959.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa date de création.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE de modifier la raison sociale de la Société de «Blackpearl Capital Group S.A.» en celle à adopter «PIT Capital S.A.».

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, l'Actionnaire DECIDE de modifier l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «PIT Capital S.A.»»

Troisième résolution

L'Actionnaire DECIDE de modifier l'actuel objet social de la Société et par conséquent l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur qui suit:

Art. 4. «La société a pour objet toutes activités de prestations de conseil et d'étude en matière économique dans le sens le plus large du terme.

Elle pourra réaliser toutes opérations d'assistance en matière économique, commerciale et managériale. Elle pourra être sollicitée pour rechercher, analyser toutes informations économiques, commerciales et managériales.

Elle assistera tout groupement de personnes, sociétaire ou non, dans son développement, organisation et management.

Elle réalisera notamment les études de marché et leur apportera tous les outils nécessaires à leurs prises de décisions. La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet l'acquisition, et la détention, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de toutes participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, de capitaux ou sociétés civiles, ainsi que de tous autres biens, droits et valeurs, mobiliers et immobiliers (incluant notamment les brevets et tous droits de propriété intellectuelle), en vue d'en effectuer la gestion, et d'en favoriser le développement dans un cadre international.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres mobiliers ou immobiliers et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. PHILIPPI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9091. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014096834/67.

(140115278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Hôtel Oranienburg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9411 Vianden, 126, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.976.

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Paul Hoffmann, hôtelier-restaurateur en retraite, né à Ettelbruck le 1^{er} avril 1949, demeurant à L-9420 Vianden, 2, rue de la Gare;

2. Monsieur Alex Hoffmann, hôtelier-restaurateur, né à Ettelbruck le 8 février 1982, demeurant à L-9411 Vianden, 126, Grand-rue;

3. Madame Marie Guillaume, employée privée, née à Wiltz le 16 mai 1956, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 22, rue des Prés.

ici représentée par Monsieur Jean-Paul Hoffmann, hôtelier-restaurateur, demeurant à L-9420 Vianden, 2, rue de la Gare, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} juillet 2014.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «HOTEL ORANIENBURG S.à r.l.» avec siège social à L-9411 Vianden, 126, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.976, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 26 novembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 3011 du 28 décembre 2007, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées par les associés pré-qualifiés.

III.- Les associés, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Cession de quarante (40) parts sociales de la Société de Monsieur Alex HOFFMANN à Monsieur Jean-Paul HOFFMANN;

2. Cession de vingt (20) parts sociales de la Société de Madame Marie GUILLAUME à Monsieur Jean-Paul HOFFMANN;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

4. Constatation de la présence d'un associé unique dans la Société;

5. Modification de la gérance de la Société;

6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale déclare consentir à la cession de parts sociales suivante:

- L'associé Monsieur Alex HOFFMANN, pré-qualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante (40) parts de ses quarante (40) parts sociales de la Société à responsabilité limitée «HOTEL ORANIENBURG S.à r.l.» à Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, pré-qualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix total de la cession fixé à un euro (EUR 1,-) par part sociale, somme que le cédant reconnaît avoir reçu des cessionnaires à l'instant même en espèces, ce dont bonne et valable quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale déclare consentir à la cession de parts sociales suivante:

- L'associée Madame Marie GUILLAUME, pré-qualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt (20) parts de ses vingt (20) parts sociales de la Société à responsabilité limitée «HOTEL ORANIENBURG S.à r.l.» à Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, pré-qualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix total de la cession fixé à un euro (EUR 1,-) par part sociale, somme que le cédant reconnaît avoir reçu des cessionnaires à l'instant même en espèces, ce dont bonne et valable quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Troisième résolution

En raison des prédites cessions de parts sociales, les parts sociales de la société à responsabilité limitée «HOTEL ORANIENBURG S.à r.l.»

appartiennent dorénavant à l'associé unique comme suit:

- Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, pré-qualifié,
cent parts sociales 100
Total des parts: cent parts sociales 100

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et en supprimant de même toute référence à la souscription des parts sociales, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que la Société n'a plus qu'un associé unique en la personne de Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, pré-qualifié.

Cinquième résolution

L'associé unique prend connaissance et décide d'accepter la démission de Monsieur Alex HOFFMANN, hôtelier-restaurateur, né à Ettelbruck, le 8 février 1982, matricule n° 1982 02 08 237, demeurant à L-9411 Vianden, 126, Grand-rue, celui en sa qualité de gérant de la Société avec effet au 03 juillet 2014 et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à cette date.

L'associé unique décide de confirmer en tant que gérant unique de la Société, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Paul Hoffmann, hôtelier-restaurateur en retraite, né à Ettelbruck le 1^{er} avril 1949, matricule n° 1949 04 01 132, demeurant à L-9420 Vianden, 2, rue de la Gare;

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société «HOTEL ORANIENBURG S.à r.l.» déclare accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. HOFFMANN, A. HOFFMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 04 juillet 2014. Relation: DIE/2014/8561. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097168/98.

(140115177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Inzag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.604.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of June.

Before Us Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company "Zagope - SGPS, Lda", a company established and organized under the laws of Portugal, with its registered office at 1700 Lisbon (Portugal), 54, avenida Frei Miguel Contreiras, floor 7 andar, registered with the Trade Register under number 507 403 177,

represented by Mr. Jean-Marie WEBER, private employee, residing professionally at Bascharage (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal given on June 16th, 2014.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Inzag S.à r.l.", having its registered office at L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg section B number 151.604, incorporated under the name of "Inzag II S.à r.l." by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 18th, 2010, published in the Mémorial C number 728 of April 8th, 2010, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on March 19th, 2014, published in the Mémorial C number 1527 of June 13th, 2014,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to transfer the registered office of the company from L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann to L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, and to amend subsequently article 2 paragraph 1 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 2. Paragraph 1. Registered Office.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.”.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro (€ 1'000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société "Zagope - SGPS, Lda", une société de droit portugais, avec siège social à 1700 Lisbonne (Portugal), 54, avenida Frei Miguel Contreiras, étage 7 andar, enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 507 403 177,

représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, ayant son domicile professionnel à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 16 juin 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Inzag S.à r.l.", ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg section B numéro 151.604, constituée sous la dénomination de "Inzag II S.à r.l." suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 février 2010, publié au Mémorial C numéro 728 du 8 avril 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mars 2014, publié au Mémorial C numéro 1527 du 13 juin 2014,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert et de modifier dès lors le premier paragraphe de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 2. Paragraph 1^{er}. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.”.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (€ 1.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 juin 2014. Relation: CAP/2014/2418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Alex WEBER.

Differdange, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097199/80.

(140115862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Invest BB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 85, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.342.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- La société BB Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2521 Luxembourg, 85, rue de Strasbourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 187.606, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Samel BADIC, commerçant, demeurant à L-9510 Wiltz, 23, rue Leopold Richard, habilité à engager la société par sa seule signature conformément à l'article 7 de ses statuts et nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société en date du 23 mai 2014.

La comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Invest BB S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de tous biens immobiliers, toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier ainsi que toutes activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associée unique, la société BB Company, susdite.
Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentée comme il est dit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2561 Luxembourg, 85, rue de Strasbourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

* La société BB Company S.A., susdite, ayant pour représentant permanent Monsieur Samel BADIC, commerçant, demeurant à L-9510 Wiltz, 23, rue Leopold Richard.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BADIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2014. Relation: LAC / 2014 / 29687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097198/68.

(140115938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Joy Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 116.623.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 04 juillet 2014 à 11.00 heures

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter les démissions des administrateurs:

MATRICE INTERNATIONAL S.A., administrateur ayant pour adresse professionnelle 60, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg,

Mohammed KARA administrateur ayant pour adresse professionnelle 60, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg.

Gonzalo PEREZ DE CASTRO INSUA administrateur ayant pour adresse professionnelle 60, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale nomme en remplacement des administrateurs:

Eric TAZZIERI, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Patrick WILWERT, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Xavier SOULARD, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2018.

116948

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes:
Fortunato CAUZZO., ayant pour adresse professionnelle 60, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes:
FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., R.C.S. Luxembourg B 177.770, 10a, rue Henri Schnadt (bureau 4A), L-2530 Luxembourg,

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2018.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014097257/38.

(140116169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Loran Télécommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.228.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen "LORAN PROPERTIES S.A.", établie et ayant son siège social à Panama, East 54th Street, Arango Orillac Building (République du Panama), inscrite au Registro Público de Panama, Mercantil, Micro-jacket 356906,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "Loran Télécommunications S.A.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75228, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 540 du 28 juillet 2000;

2) Que le capital social est fixé à douze millions quatre cent mille euros (12.400.000,- EUR), représenté par un million deux cent quarante mille (1.240.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume

l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2014. LAC/2014/30135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097287/60.

(140115192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

La Clinique Esthétique et Vasculaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 188.354.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean-Marc Charles, médecin, né le 08 juin 1963 à Creutzwald (France), demeurant à F-57880 Varsberg, 1, Sous Les Chênes.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet tout concept en matière de beauté et de bien-être grâce à l'utilisation de traitements spécifiques du corps et du visage issus des hautes technologies dans le domaine médico-esthétique et plus généralement elle peut exercer tout acte médical.

La Société a également pour objet tous types de soins rajeunissants et anti-âge ainsi que le remodelage du corps. La Société a en outre pour objet la formation et la tenue de conférences dans le domaine médico-esthétique. La Société pourra confier tout ou partie des tâches précitées à un tiers professionnel.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sans but commercial.

Elle peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous la dénomination de «LA CLINIQUE ESTHETIQUE ET VASCULAIRE S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts ($\frac{3}{4}$) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication

similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales sont souscrites par Monsieur Jean-Marc Charles, susmentionné, et entièrement payées en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 55-57, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Jean-Marc Charles, susmentionné, en tant que gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. CHARLES et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2014. LAC / 2014 / 28408. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097301/155.

(140116299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

La Leopolda S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.336.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ATENACO HOLDINGS CO. LIMITED, une société de droit chypriote, établie et ayant son siège social à 1506 Nicosia, Vyronos 36, Flat/Office 801, 8th floor, Nicosia Tower Center, inscrite au "Department of Registrar of Companies and official Receiver" de la République de Chypre sous le numéro HE 149542,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

a) que la société à responsabilité limitée "LA LEOPOLDA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140336, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1955 du 9 août 2008,

et que les statuts n'ont été pas modifiés depuis lors;

b) que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze-mille cinq cents EUR (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'unique propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

d) que l'Associé Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

e) que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 mai 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

f) L'Associé Unique déclare encore que

- l'activité de la Société a cessé;
- l'Associé Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 mai 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au moins à l'ancien siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2014. LAC/2014/28964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097302/56.

(140115143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

LAB 7 S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 188.344.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "AVENSIS", établie et ayant son siège social à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71086,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yves ROMMELFANGER, qualifié ci-après;

2) Monsieur Yves ROMMELFANGER, directeur, demeurant à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt;

3) Monsieur Richard ROMMELFANGER, ingénieur, demeurant à L-2680 Luxembourg, 36, rue de Vianden; et

4) Monsieur Camille ROMMELFANGER, industriel, demeurant à MC-98000 Monaco, 8 avenue Saint Roman (Principauté de Monaco).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes entre eux et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "LAB 7 S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales, mobilières, immobilières et industrielles généralement quelconques. Elle peut fabriquer, acheter et vendre, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle s'assurera notamment de l'acquisition, de la mise en valeur et de la gestion de tous immeubles.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations et transactions de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante mille euros (40.000,-EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions sont librement transmissibles entre actionnaires.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément unanime des actionnaires donné en assemblée générale. En cas de refus par l'assemblée générale, soit les actionnaires qui n'ont pas donné leur agrément doivent racheter les actions offertes, soit la société doit le faire dans la mesure où elle remplit les conditions légales à cet effet, soit l'assemblée doit désigner une tierce personne qui accepte de racheter les actions offertes.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dixième jour du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

1.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature individuelle d'un administrateur, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les quatre mille (4.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "AVENSIS", pré-désignée, trois mille actions,	3.000
2) Monsieur Yves ROMMELFANGER, pré-qualifié, quatre cents actions,	400
3) Monsieur Richard ROMMELFANGER, pré-qualifié, quatre cents actions,	400
4) Monsieur Camille ROMMELFANGER, pré-qualifié, deux cents actions,	<u>200</u>
Total: quatre mille actions,	4.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:

a) Monsieur Yves ROMMELFANGER, directeur, né à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 janvier 1962, demeurant à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt;

b) Monsieur Richard ROMMELFANGER, ingénieur, né à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 novembre 1963, demeurant à L-2680 Luxembourg, 36, rue de Vianden; et

c) Monsieur Camille ROMMELFANGER, industriel, né à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 juillet 1935, demeurant à MC-98000 Monaco, 8, avenue Saint Roman (Principauté de Monaco).

4. xinx s.à r.l., ayant son siège social à 42, rue des Cerises, L- 6113 Junglinster, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 119531 est nommé commissaire aux comptes de la Société.

5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme

- Monsieur Camille ROMMELFANGER, pré-qualifié, comme président du conseil d'administration, et

- Monsieur Yves ROMMELFANGER, pré-qualifié, comme administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature individuelle.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. ROMMELFANGER, R. ROMMELFANGER, C. ROMMELFANGER, C.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2014. LAC/2014/28388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097306/275.

(140116132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Bremco Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095562/9.

(140113966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Mayhill Investments Limited S.A., Société Anonyme,

(anc. Mayhill Investments Limited S.A. SPF).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.574.

L'an deux mille quatorze,

Le onze juin, Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «MAYHILL INVESTMENTS LIMITED S.A. SPF», une société anonyme de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 179.574, dont le siège social a été transféré au Luxembourg par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2459 du 4 octobre 2013 (ci-après la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 à Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angèle COMMODI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Kalliopi FOURNARI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Abandon de la version anglaise des statuts et conservation uniquement de la version en langue française;

2) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et adoption du statut d'une société de participations financières de droit luxembourgeois.

3) Modification du premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **1.1.** Il existe une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»)».

4) Modification de la dénomination sociale de la société de «MAYHILL INVESTMENTS LIMITED S.A. SPF» en «MAYHILL INVESTMENTS LIMITED S.A.» et modification subséquente du paragraphe 2 de l'article 1^{er} des statuts.

5) Refonte intégrale de l'objet social et modification de l'article 4 des statuts qui sera dorénavant lu comme suit:

« **4.1.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5. La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension».

6) Suppression du premier paragraphe de l'article 6 des statuts et renumérotation subséquente des paragraphes 6.2, 6.3 et 6.4 des statuts.

7) Modification de l'article 20 des statuts.

8) Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

III.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social d'un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,00) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement adopter à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner la version anglaise des statuts pour ne conserver que la version en langue française.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et d'adopter le statut d'une société de participations financières de droit luxembourgeois.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **1.1.** Il existe une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de «MAYHILL INVESTMENTS LIMITED S.A. SPF» en «MAYHILL INVESTMENTS LIMITED S.A.» et de modifier subséquemment le paragraphe 2 de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **1.2.** La Société existe sous la dénomination de «MAYHILL INVESTMENTS LIMITED S.A.».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement l'objet social. A compter de ce jour, l'article 4 des statuts ayant trait à l'objet social sera lu comme suit:

« **4.1.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5. La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension».

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le premier paragraphe de l'article 6 des statuts et de renuméroter subséquemment les paragraphes 6.2, 6.3 et 6.4 des statuts.

Septième résolution

L'assemblée générale décide pareillement de modifier l'article 20 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20. Droit applicable.** La Loi sur les Sociétés ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. FRANÇOIS, A. COMMODI, K. FOURNARI, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2014. Relation: LAC/2014/28201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014097367/123.

(140116225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

M.I.3. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.536.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «M.I.3. S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 163536, constituée suivant acte notarié du 13 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2729 du 9 novembre 2011. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 10 mars 2014, publié au Mémorial, numéro 1293 du 21 mai 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Haas, avec adresse professionnelle au 1, rue de la Faisanderie, F-75116 Paris.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme DHAMELINCOURT, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme DHAMELINCOURT, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 1.495.000.-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante millions huit cent soixante-huit mille euros (EUR 50.868.000.-) à cinquante-deux millions trois cent soixante-trois mille euros (EUR 52.363.000.-) par l'émission de mille quatre cent quatre-vingt-quinze (1.495) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, émises avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-quinze euros (EUR 97.175.-); avec renonciation des actionnaires actuels;

2. Souscription et libération;

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;

4. Nomination d'un nouvel administrateur et fixation de la durée de son mandat;

5. Nouvelle allocation de BSA;

6. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 1.495.000.-), en vue de porter le capital social de cinquante millions huit cent soixante-huit mille euros (EUR 50.868.000.-) à cinquante-deux millions trois cent soixante-trois mille euros (EUR 52.363.000.-), par l'émission de mille quatre cent quatre-vingt-quinze (1.495) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) par action, assorties d'une prime d'émission de soixante-cinq euros (EUR 65.-) par action.

Souscription et libération

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription des mille quatre cent quatre-vingt-quinze (1.495) actions nouvelles par la société anonyme de droit belge «FINETFO S.A.», ayant son siège social au 312 avenue de Messidor, B-1180 Bruxelles, immatriculée au RCS sous le n°0466.309.286, ici représentée par Monsieur Christian Haas, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 24 juin 2014, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Les mille quatre cent quatre-vingt-quinze (1.495) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire pour un montant total d'un million cinq cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.592.175.-), qui se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinquante-deux millions trois cent soixante-trois mille euros (EUR 52.363.000.-) représenté par cinquante-deux mille trois cent soixante-trois (52.363) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale du 18 juin 2012 a fixé à hauteur de dix pour cent (10 %) du capital social l'attribution de BSA, exerçables sur une durée de cinq ans, soit quatre mille deux cent vingt-quatre (4.224) BSA.

Compte tenu de l'adoption de la première résolution, et afin de suivre l'évolution du capital social, une nouvelle tranche de mille douze (1.012) BSA sera allouée, ce qui portera à cinq mille deux cent trente-six (5.236) la dotation totale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres déjà présents, la société «MIRABEL HOLDINGS S.à. r.l.», dont le siège social est situé au 15, rue Edward Steichen, L 2540 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le n° B176181, ayant comme représentant permanent par Monsieur Nicolas de Cannière, né le 14 juin 1965 à Gent (Belgique), demeurant au 28, Hogenbos, B-1082 Bruxelles.

Il sera nommé pour une durée de six ans.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. HAAS, J. DHAMELINCOURT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juin 2014. Relation: EAC/2014/8855. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014097338/89.

(140116077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Medexia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 81.423.

L'an deux mille quatorze, le premier jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

HESTIA S.A., une société anonyme dûment constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87089 (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Melle Carmen André, Juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 1^{er} juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «MEDEXIA S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81423 et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 951 le 2 novembre 2001 page 45640 (ci après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- 1) Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de supprimer la référence à l'associé de la Société;
- 2) Modification de l'article 7 des Statuts de la Société relatif à la gérance de la Société; et
- 3) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de supprimer la référence à l'associé de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,-EUR) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent Euros (100,-EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 7 des Statuts de la Société relatif au pouvoir du gérant/conseil gérance de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.**

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour ses/leurs service(s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

7.2 - Pouvoirs

7.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la société ainsi que la représentation de la société dans cette gestion et ces affaires, à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, agissant seul ou conjointement. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du délégué à la gestion journalière et sa rémunération (s'il y en a), la durée de son mandat et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat de délégué à la gestion journalière.

7.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la société.

7.3.2 La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance. Si une ou plusieurs personnes a/ont été déléguée(s) la gestion journalière et les affaires courantes de la société, la société sera engagée dans les limites de la gestion journalière par la signature unique de cette ou ces personnes. La société pourra également être engagée par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance conformément à l'article 7.2.3.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

7.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

7.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion.

7.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par les membres du conseil de gérance ou le président et du conseil de gérance de la société.

7.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par les membres du conseil de gérance ou par le président du conseil de gérance de la société.

7.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil.

7.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la personne comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: André, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014097369/114.

(140115759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Mondorf Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 123.454.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-CINQ JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc DOURSON, pharmacien, né le 5 décembre 1969 à Sarreguemines (France), et demeurant au 73, route de Luxembourg, L-8140 Bridel,

dûment représentée par Monsieur Frédéric COLLOT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 février 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'actionnaire unique et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, déclare qu'il est l'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MONDORF REAL ESTATE S.A., avec siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.454, constituée sous la forme juridique d'une société anonyme sous la dénomination «MONDORF REAL ESTATE S.A.», suivant acte notarié du 19 décembre 2006, pardevant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 365 du 13 mars 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 16 janvier 2014, pardevant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, acte en cours de publication, société ayant actuellement comme numéro d'immatriculation le numéro 2006 2237 601.

Le capital social actuel de la société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) représenté par 6.200 (six mille deux cents) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,-EUR) chacune, toutes intégralement libérées, (ci-après dénommée «Notre Société» ou «Société Absorbante»),

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable, ayant pris connaissance de cet ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Présentation du projet de fusion daté du 24 décembre 2013, prévoyant l'absorption de deux sociétés: 1) «MONDIMMO S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.082, et 2) «BELVAL IMMO S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.073, «les Sociétés Absorbées» ou «les Sociétés Absorbées 1 et 2», par Notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve des Sociétés Absorbées à Notre Société, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 16 en date du 3 janvier 2014, page 736 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

2) Constatation qu'à la date de ce jour l'article 278 de la loi du 10 août 1915 trouve à s'appliquer étant donné que la Société Absorbante est l'actionnaire unique des Sociétés Absorbées

3) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

4) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption des Sociétés Absorbées par Notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées à Notre Société dont notamment les biens immobiliers leurs appartenant, avec dissolution sans liquidation des sociétés absorbées par suite de la fusion.

5) Constatation de la réalisation de la fusion et de ses effets.

L'actionnaire unique, tel que représenté, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique constate qu'on lui a présenté le projet de fusion daté du 24 décembre 2013, prévoyant l'absorption des sociétés 1) «MONDIMMO S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.082, et 2) «BELVAL IMMO S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.073, «les Sociétés Absorbées» ou «les Sociétés Absorbées 1 et 2», par Notre Société,

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve des Sociétés Absorbées à Notre Société,

ledit projet de fusion a été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 16 en date du 3 janvier 2014, page 736, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, et dont une copie reste annexée, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, au présent acte;

Deuxième résolution

L'actionnaire unique déclare que l'article 278 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales est d'application.

Troisième résolution

L'actionnaire unique constate que l'actionnaire unique des Sociétés Absorbées a approuvé le projet de fusion dans les mêmes termes et conditions et que dès-lors la fusion est réalisée entre les sociétés fusionnantes entraînant de plein droit et simultanément les effets visés par l'article 274 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et notamment la transmission universelle, tant entre les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante et la dissolution des Sociétés Absorbées.

L'actionnaire unique constate que l'actif de la société absorbée «MONDIMMO S.A.», société ayant actuellement comme numéro d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le numéro 139.082, et comme numéro de Matricule le numéro 2008 2213 946,

transféré à la société absorbante par effet de la fusion, comprend notamment les biens et droits immobiliers suivants:

Dans un immeuble en copropriété, dénommé «Résidence AZALEE», sis à Mondercange, 2, Grand-Rue, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de MONDERCANGE section B de MONDERCANGE,

Numéro 41/4133, lieu-dit «Grand-Rue», place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 11 ares 66 centiares:

En propriété privative et exclusive:

- le lot numéro 032, désignation cadastrale 032 U A 00, à savoir le garage 032 sis au rez-de-chaussée, faisant 2,8/1000 des parties communes de l'immeuble;

- le lot numéro 033, désignation cadastrale 033 U A 00, à savoir le un local de commerce 033 sis au rez-de-chaussée, faisant 21,3/1000 des parties communes de l'immeuble,

En copropriété et indivision forcée:

Correspondant à ces éléments privatifs une quotité de VINGTQUATRE virgule UN/MILLIEMES (24,1/1000) indivis dans les parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain.

Origine de propriété:

La société absorbée «MONDIMMO S.A.» est propriétaire des immeubles ci-dessus, pour les avoirs acquis aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 mai 2008, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 12 juin 2008, volume 1644, numéro 60.

Situation hypothécaire:

Les éléments immobiliers ci-avant désignés se trouvent grevés d'une inscription hypothécaire, prise au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 11 juillet 2008, volume 848, numéro 71, au profit de la seule FORTIS BANQUE Luxembourg, actuellement BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, en vertu d'un acte d'ouverture de crédit avec constitution d'hypothèque reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2008.

En outre, l'actionnaire unique constate que l'actif de la société absorbée «BELVAL IMMO S.A.», société ayant actuellement comme numéro d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le numéro 147.073, et comme numéro de Matricule le numéro 2009 2212 522

transféré à la société absorbante par effet de la fusion, comprend notamment les biens immeubles suivants:

Dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidence Estia», sis à Belvaux, 8, Rue Waassertrap, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de SANEM section C de BELVAUX

Numéro 1681/7885, lieu-dit «Rue Waassertrap» place (occupée), bâtiment à appartements, d'une contenance de 12 ares 47 centiares:

En propriété privative et exclusive:

- le lot portant la désignation cadastrale 002 U C 82, soit l'emplacement intérieur au deuxième sous-sol, faisant 3,526/1000 des parties communes de l'immeuble;

- le lot portant la désignation cadastrale 022 U C 81, soit l'emplacement intérieur au premier sous-sol, faisant 3,526/1000 des parties communes de l'immeuble;

- le lot portant la désignation cadastrale 051 U D 00, soit le commerce au rez-de-chaussée, faisant 48,728/1000 des parties communes de l'immeuble;

En copropriété et indivision forcée:

Correspondant à ces éléments privatifs, une quotité de CINQUANTE-CINQ virgule SEPT CENT QUATRE-VINGTS MILLIEMES (55,780/1000) indivis des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain.

Origine de propriété

La société absorbée «BELVAL IMMO S.A.» est propriétaire de l'immeuble ci-dessus, pour l'avoir acquis de la société Technoconsult S.A., ave siège à Differdange, aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2009, sous le numéro 24862 du répertoire, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 26 octobre 2009, volume 1713, numéro 80.

Situation hypothécaire

Les biens éléments immobiliers ci-avant désignés se trouvent grevés des inscriptions hypothécaires suivantes prises au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg:

- Inscription d'office résolutoire prise le 26 octobre 2009, volume 884, numéro 62, au profit de la société Technoconsult S.A., en vertu du prédit acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Robert Schuman en date du 1^{er} octobre 2009;

- Inscription conventionnelle prise le 27 novembre 2009, volume 548, numéro 174, au profit de la BCEE, en vertu d'un contrat de prêt hypothécaire passé en date du 1^{er} octobre 2009.

Conditions des apports immobiliers

La Société Absorbante succède de plein droit aux Sociétés Absorbées dans la pleine propriété des biens immobiliers mentionnés ci-dessus, en lui succédant dans tous actes, contrats et conventions relatifs aux dits biens, lesquels sont libres de toutes inscriptions et transcriptions qui pourraient être préjudiciables, à l'exception des inscriptions hypothécaires ci-avant relevées existant au profit de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, de Technoconsult S.A. et de la BCEE.

L'entrée en jouissance des biens immobiliers est fixée à la date de ce jour, date à partir de laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la Société Absorbante.

Les biens sont transmis dans l'état effectif dans lequel ils se trouvent, avec les servitudes actives et passives inhérentes.

La possession juridique des biens qui font l'objet des présentes est transmise à la Société Absorbante à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à sa disposition au siège social de notre Société.

Un document émanant de l'organe de gestion des sociétés fusionnantes attestant de cette formalité restera annexée aux présentes.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption des Sociétés Absorbées par Notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion et le transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées à Notre Société comme mieux détaillé ci-avant, et dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées comme suite à la fusion.

Les sociétés qui fusionnent entendent, par ailleurs, que l'opération visée par le présent projet soit soumise au régime de neutralité fiscal prévu par l'art 170 de la loi de l'impôt sur le revenu (LIR).

La date à partir de laquelle les opérations des Sociétés Absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée dès le 31 décembre 2013.

Sixième résolution

Vu l'approbation de la fusion par les Sociétés Absorbées, l'actionnaire unique constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente assemblée générale approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes, afin d'intervenir au nom et pour le compte de la Société Absorbante afin d'accomplir toutes formalités et de signer tous actes et/ou documents qui s'avèreront utiles ou nécessaires en vue de faire acter le transfert effectif des actifs des Sociétés Absorbées en faveur de la Société Absorbante suite et par effet de l'opération de fusion ci-avant mentionnée, et en particulier des biens immobiliers mieux décrits ci-avant, le tout avec promesse de ratifier et d'approuver les actes accomplis par le mandataire spécial, sous les obligations telles que prévues par la loi et sans limitation de pouvoirs en ce qui concerne les actes susmentionnés.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante et du projet de fusion.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. COLLOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 juin 2014. Relation: RED/2014/1396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014097379/183.

(140115717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Oblig-Immo Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 182.651.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth of June.

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

IMMO EMISSIONS, a professional open-ended real estate investment fund (société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) established under the laws of France, whose registered office is at 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, registered with the register of commerce and companies of Paris under number 798 221 180, here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal; and

IMMANENS, an open-ended real estate investment fund (société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) established under the laws of France, whose registered office is at 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, registered with the register of commerce and companies of Paris under number 798 188 934, here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 182.651 and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 December 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 229, page 10950 on 25 January 2014 (the "Company"). The Articles have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary on 16th April 2014 and in progress of filing with the Mémorial.

The appearing parties representing the whole share capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to create new class of shares in the share capital of the Company:

- the class C shares which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Stresemannstrasse ProCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and in progress of incorporation and registration Luxembourg register of commerce and companies.

The class C shares can be redeemed.

Second resolution

The Shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred twenty-one thousand ninety five Euro (EUR 221,095), so as to bring it from its current amount of one million four hundred eighteen thousand seven hundred sixty Euro (EUR 1,418,760) to one million six hundred thirty-nine thousand eight hundred fifty-five Euro (EUR 1,639,855) by creating and issuing two hundred twenty-one thousand ninety-five (221,095) new Class C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Class C Shares"), each of such New Class C Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of one million nine hundred eighty-nine thousand eight hundred fifty-five Euro (EUR 1,989,855).

The New Class C Shares are subscribed and fully paid up as follows:

- IMMANENS subscribes for twenty-two thousand one hundred ten (22,110) New Class C Shares and pays them up by a contribution in cash of two hundred twenty-one thousand ninety-five euro and fifty cents (EUR 221,095.50) out of which twenty-two thousand one hundred ten euro (EUR 22,110) are allocated to the share capital of the Company and

one hundred ninety-eight thousand nine hundred eighty-five Euro and fifty cents (EUR 198,985.50) are allocated to the share premium account; and

- IMMO EMISSIONS subscribes for one hundred ninety-eight thousand nine hundred eighty-five (198,985) New Class C Shares and pays them up by a contribution in cash of one million nine hundred eighty-nine thousand eight hundred fifty-four Euro and fifty cents (EUR 1,989,854.50) out of which one hundred ninety-eight thousand nine hundred eighty-five Euro (EUR 198,985) are allocated to the share capital of the Company and one million seven hundred ninety thousand eight hundred sixty-nine Euro and fifty cents (EUR 1,790,869.50) are allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

Further to the previous resolutions, the Shareholders resolve that the Company's share capital of one million six hundred thirty-nine thousand eight hundred fifty-five Euro (EUR 1,639,855) will be represented as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, out of which one thousand two hundred fifty (1,250) ordinary shares are held by IMMANENS and eleven thousand two hundred fifty (11,250) ordinary shares are held by IMMO EMISSIONS;

- one hundred eighty-two thousand one hundred and ninety (182,190) class A shares, out of which eighteen thousand two hundred nineteen (18,219) class A shares are held by IMMANENS and one hundred sixty-three thousand nine hundred seventy-one (163,971) class A shares are held by IMMO EMISSIONS;

- one million two hundred twenty-four thousand and seventy (1,224,070) class B shares, out of which one hundred twenty-two thousand four hundred and seven (122,407) class B shares are held by IMMANENS and one million one hundred and one thousand six hundred sixty-three (1,101,663) class B shares are held by IMMO EMISSIONS;

- two hundred twenty-one thousand ninety-five (221,095) class C shares, out of which twenty-two thousand one hundred and ten (22,110) class C shares are held by IMMANENS and one hundred ninety-eight thousand nine hundred eighty-five (198,985) class C shares are held by IMMO EMISSIONS;

each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend (i) article 5.1 of the Articles, (ii) article 15 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is one million six hundred thirty-nine thousand eight hundred fifty-five (EUR 1,639,855) divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares");

- one hundred eighty-two thousand one hundred and ninety (182,190) class A shares (the "Class A Shares") which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Stadtparkturn ProCo, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and being registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 182.664 (the "Class A Investment");

- one million two hundred twenty-four thousand and seventy (1,224,070) class B shares (the "Class B Shares") which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Grosvenor Gardens ProCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and being registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 185.660 (the "Class B Investment"); and

- two hundred twenty-one thousand ninety-five (221,095) class C shares (the "Class C Shares"), which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Stresemannstrasse ProCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and in progress of incorporation and registration Luxembourg register of commerce and companies (the "Class C Investment");

- with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are referred to as the "Shares").

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

" **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 The Class A Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class A Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class A Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other

transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class A Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

15.3 The Class B Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class B Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation the Class B Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class B Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

15.4 The Class C Shares are exclusively entitled to the assets related to the Class C Investment (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation the Class C Investment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class C Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

15.5 All other distribution will be made to the holders of the Ordinary Shares.

15.6 The losses incurred by the Company in relation to one of its investments are subtracted from the amount attached to the class of shares of such investment (whether profits, profits carried forward or the part representing the share capital). If the losses exceed the amount attached to such class of shares, this excess will be borne by the other classes of shares pro rata of their participation in the share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartments enforceable in relation to third parties.

15.7 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s)."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin.

Par-devant le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

IMMO EMISSIONS, une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable établie selon les lois de la France, ayant son siège social au 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 221 180, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

IMMANENS, une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable établie selon les lois de la France, ayant son siège social au 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 188 934, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.651, et constituée par un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 décembre 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 229, page 10950 en date du 25 janvier 2014 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 avril 2014 et en cours de publication au Mémorial.

Les parties comparantes, représentant l'ensemble du capital social requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer une nouvelle catégorie de parts représentant le capital social de la Société:

- les parts sociales de catégorie C qui financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Stresemannstrasse ProCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de constitution et d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les parts sociales de catégorie C pourront être rachetées par la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt et un mille quatre-vingt-quinze euro (EUR 221.095), afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent dix-huit mille sept cent soixante euro (EUR 1.418.760,-) à un million six cent trente-neuf mille huit cent cinquante-cinq euro (EUR 1.639.855,-) en créant et en émettant deux cent vingt-et-un mille et quatre-vingt-quinze (221.095) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ayant les droits et obligations prévues par les Statuts et étant émises avec une prime d'émission d'une valeur totale de un million neuf cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-cinq euro (EUR 1.989.855).

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C sont souscrites et entièrement libérées comme suit:

- IMMANENS souscrit pour vingt-deux mille cent dix (22.110) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C et les libère par un apport en numéraire de deux cent vingt et un mille quatre-vingt-quinze euro et cinquante centimes (EUR 221.095,50) dont vingt-deux mille cent dix euro (EUR 22.110) sont alloués au capital social de la Société et cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euro et cinquante centimes (EUR 198.985,50) sont alloués au compte de primes d'émission; et

- IMMO EMISSIONS souscrit pour cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq (198.985) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C et les libère par un apport en numéraire d'un million neuf cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-quatre euro et cinquante centimes (EUR 1.989.854,50) dont pour cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq (EUR 198.985) sont alloués au capital social de la Société et un million sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-neuf euro et cinquante (EUR 1.790.869,50) sont alloués au compte de primes d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution ont été produites par devant le notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, les Associés décident que le capital social de la Société d'un montant d'un million six cent trente-neuf mille huit cent cinquante-cinq euro (EUR 1.639.855,-) sera divisé comme suit:

- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), desquelles mille deux cent cinquante (1.250) sont détenues par IMMANENS et onze mille deux cent cinquante (11.250) sont détenues par IMMO EMISSIONS;

- cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix (182.190) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), desquelles dix-huit mille deux cent dix-neuf (18.219) sont détenues par IMMANENS et cent soixante-trois mille neuf cent soixante-et-onze (163.971) sont détenues par IMMO EMISSIONS;

- un million deux cent vingt-quatre mille soixante-dix (1.224.070) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), desquelles cent vingt-deux mille quatre cent et sept (122.407) sont détenues par IMMANENS et un million cent et un mille six cent soixante-trois (1.101.663) sont détenues par IMMO EMISSIONS; et

- deux cent vingt-et-un mille quatre-vingt-quinze (221.095) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), desquelles vingt-deux mille cent dix (22.110) sont détenues par IMMANENS et cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq (198.985) sont détenues par IMMO EMISSIONS,

chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier (i) l'article 5.1 des Statuts et (ii) l'article 15 des Statuts, qui se liront dorénavant comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million six cent trente-neuf mille huit cent cinquante-cinq euro (EUR 1.639.855) divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"),

- cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix (182.190) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"): les Parts Sociales de Catégorie A financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Stadtparkturnm ProCo, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.664 (l' "Investissement de Catégorie A"), et,

- un million deux cent vingt-quatre mille soixante-dix (1.224.070) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"): les Parts Sociales de Catégorie B financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Grosvenor Gardens ProCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.660 (l' "Investissement de Catégorie B").

- Deux cent vingt et un mille quatre-vingt-quinze (221.095) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"): les Parts Sociales de Catégorie C financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Stresemannstrasse ProCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de constitution et d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l' "Investissement de Catégorie C").

Ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-)

Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

" 15. Distributions sur les actions.

15.1 Du bénéfice net de la Société déterminé conformément au droit luxembourgeois, cinq pour cent seront déduits et alloués à une réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès lors que ladite réserve légale atteint un dixième du capital nominal de la Société.

15.2 Les Parts Sociales de Catégorie A donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie A (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie A (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie A (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

15.3 Les Parts Sociales de Catégorie B donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie B (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie B (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie B (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

15.4 Les Parts Sociales de Catégorie C donnent exclusivement droit aux actifs liés à l'Investissement de Catégorie C (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec l'Investissement de Catégorie C (y compris les gains en capital, surplus à la liquidation et distribution de dividendes), moins le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de l'Investissement de Catégorie C (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

15.5 Toutes les autres distributions seront faites aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

15.6 Les pertes réalisées par la Société dans le cadre de l'un des investissements viennent d'abord en déduction des sommes attachées à la catégorie de parts sociales (qu'il s'agisse de profits, profits reportés ou de la part représentant le capital social) à laquelle cet investissement est rattaché. Si les pertes excèdent les sommes rattachées à la catégorie de parts sociales en question, ces pertes excédentaires viendront greffer les autres catégories de parts au pro rata de leur participation dans le capital. Les présentes clauses ne créent pas une ségrégation des avoirs de la Société opposable aux tiers.

15.7 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance comme il convient le cas échéant peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'Associé/aux Associés avant la fin de l'exercice sur base d'un relevé de comptes indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut dépasser, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué par les pertes reportées et les montants à allouer à une réserve à établir d'après la Loi de

1915 ou les présents Statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas aux bénéfices effectivement réalisés peut être récupérée auprès de l'Associé/des Associés concerné(s)."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille euros.

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2014. Relation GRE/2014/2554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014097400/290.

(140115997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Baya S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAYA S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014095575/11.

(140114222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

C.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 131.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue le 03 juillet 2014:

1) L'Assemblée prend acte de la dénonciation du siège social anciennement établi pour la Société au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et décide de fixer le nouveau siège social de la Société au:

- 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Hassane DIABATE, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, du poste d'administrateur de la Société, et décide de nommer aux postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2018:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 5 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (RCS Luxembourg B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A.

Egalement, l'Assemblée décide de nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2018:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3) L'Assemblée prend acte de la démission de la société FGS Consulting LLC, ayant son siège social au 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101- enregistrée sous le numéro E0048502007-7-Secretary of State-Nevada, de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, et décide de nommer, au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2018:

- La société Revisora S.A. (RCS Luxembourg B 145.505), ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.C.F. S.A.

Référence de publication: 2014095628/39.

(140113864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Cafinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.039.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CAFINVEST S.A.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 9 janvier 2006 sous le numéro B 113.039, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 620 du 25 mars 2006, enregistrée sous le numéro fiscal 2005 2231 117.

La séance est ouverte à 10:40 heures sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-trois (33) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnu régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

En particulier, l'assemblée générale autorise dès à présent le liquidateur à procéder aux opérations suivantes:

a) transfert de la participation détenue à cent pourcent (100 %) dans la société de droit roumain "LA FAVORITA S.r.l.", ayant son siège social au 26, rue Mircea Vodă, RO-8800 Tulcea, inscrite auprès de l'Office national du registre du commerce de Tulcea en date du 8 février 2005 sous le numéro J36/74/2005, code unique d'enregistrement numéro 17214114, représentée par un capital social de quatre cents lei roumain (RON 400), aux actionnaires de la manière suivante:

- vingt et une (21) parts sociales d'une valeur nominale de dix lei roumain (10 RON) chacune, représentant cinquante-deux virgule cinquante pourcent (52,50 %) du capital social de quatre cents lei roumain (RON 400) à la société FIDUCIARIA EMILIANA S.P.A., ayant son siège social au 1/c, viale Magenta, I-42123 Reggio Emilia, inscrite au Registre du

Commerce de Reggio Emilia en date du 22 mai 1985 sous le numéro RE-166840, enregistrée sous le numéro fiscal 01199100353.

- dix-neuf (19) parts sociales d'une valeur nominale de dix lei roumain (10 RON) chacune, représentant quarante-sept virgule cinquante pourcent (47,50 %) du capital social de quatre cents lei roumain (RON 400) à la société ADICONSULT S.r.l., ayant son siège social au 23, Strada Cairoli, I-43121 Parme, inscrite au Registre du Commerce de Parme en date du 19 février 1996 sous le numéro RE-113306, enregistrée sous le numéro fiscal 00336870340.

b) transfert d'un prêt actionnaires de deux cent quarante mille deux cent trente-trois euros et quatorze cents (EUR 240.233,14), octroyé à la société de droit roumain "LA FAVORITA S.r.l.", aux actionnaires de la manière suivante:

- cent vingt-six mille cent vingt-deux euros et quarante cents (EUR 126.122,40) à la société FIDUCIARIA EMILIANA S.P.A., préqualifiée;

- cent quatorze mille cent dix euros et soixante-douze cents (EUR 114.110,72) à la société ADICONSULT S.r.l., préqualifiée.

Suite à la décision de transférer la totalité de la participation détenue dans la société de droit roumain "LA FAVORITA S.r.l." par la société CAFINVEST SA, cette dernière perd tout droit en sa qualité d'actionnaire et par conséquent, se retire de la société "LA FAVORITA S.r.l."

Conformément aux décisions précédentes, l'assemblée générale autorise dès à présent le liquidateur à procéder aux opérations susdites, à savoir le transfert (100 %) de la participation et du prêt actionnaires, en remboursement des avances qu'ils ont octroyées à la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 12 juillet 2006 sous le numéro B 113.039, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En acceptant le mandat de liquidateur, la société LISOLUX S.à r.l. assume le droit de représenter la société CAFINVEST S.A. dans tout contexte où cela est nécessaire et de signer tout document concernant le transfert de la participation détenue dans la société de droit roumain "LA FAVORITA S.r.l." si cela est nécessaire à l'enregistrement des nouveaux actionnaires de la société de droit roumain auprès de l'Office national du registre du commerce de Tulcea, conformément aux dispositions de la présente résolution et de la législation roumaine applicable.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 10:50 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2014. LAC/2014/30264. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé) pd: Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095669/85.

(140113906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Centuria Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 144.076.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 10 juin 2014

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

- Le Conseil d'Administration a décidé de renommer la société:

* PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1741 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477 aux fonctions de Réviseurs d'entreprise;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.
Pour Centuria Capital Luxembourg S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014095640/19.

(140114791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Information Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.294.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 29 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que messieurs Hugo FROMENT et Douwe TERPSTRA, gérants de type B, résident désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.
Pour extraits et avis sincères et conformes
Pour Information Services Luxembourg
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014095999/17.

(140114065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Apogon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.286.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095509/10.

(140114790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Brown Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 84.637.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le mercredi 25 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 25 juin 2014 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Jean NAVEAUX de ses fonctions d'administrateur et décide de nommer en son remplacement la personne suivante:

- Monsieur Olivier LECLIPTEUR, né le 17 janvier 1969 à Rocourt (B), employé privé, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un Mandataire

Référence de publication: 2014095622/19.

(140115012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.
